

# Je me syndique au SNUipp 2018/2019

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre

Date :

Signature :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Poste occupé : .....

## Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)

Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75

le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	4	5	6	7	8	9	10	11
PE (avec le crédit d'impôt)	125	131	135	143	154	164	177	191
	<i>41,66</i>	<i>43,79</i>	<i>45,05</i>	<i>47,19</i>	<i>50,82</i>	<i>54,12</i>	<i>58,41</i>	<i>63,03</i>
PE Hors-classe (avec le crédit d'impôt)	186	201	215	227				
	<i>61,38</i>	<i>66,33</i>	<i>70,95</i>	<i>74,91</i>				
Instit (avec le crédit d'impôt)				115	122	128	136	149
				<i>37,95</i>	<i>40,26</i>	<i>42,24</i>	<i>44,88</i>	<i>49,17</i>

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraité	95

Etudiant	35
Stagiaire	45
Titulaire 1ère année	80
Titulaire 2ème année	100

## COMMENT SE SYNDIQUER ?

- Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 5 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.
- Si vous réglez par prélèvements automatiques (en 6 fois), ceux-ci seront effectués à partir du mois de novembre et jusqu'au mois d'avril. Remplissez (sans oublier de signer) le formulaire au verso.



**Renvoyer le tout à**  
SNUipp-FSU 58, 2 bd P. de Coubertin  
58000 Nevers

**et joindre un RIB en cas de  
prélèvement**

ou **adhérer en ligne**

<https://adherer.snuipp.fr/58>

PLUS NOMBREUX  
POUR ÊTRE PLUS FORTS

VOTEZ  
SNUIPP-FSU

